



Procès-verbal du Conseil d'Administration Réunion en visioconférence du Lundi 02 Novembre 2020

Le Président **Loreto GUAGLIARDI** ouvre la séance à 18h30.

Présents : Mmes **BIDORET - DANTHEZ** - MM. **BARBARO - CHEVALIER - DUMAS - FEY - GUAGLIARDI P. - LEE - LESCA - MARTINEZ - ROSELIER - STINAT**

Assiste : M. **COURROUYAN** (Directeur Administratif et Financier)

Excusés : Mmes **BRETHES - PORTRON** - MM. **ESCALLE - JACQUEMAIN - LOUSTALOT - LUMALE - THIBAUT - VIELLE**

Propos du Président

Le Président ouvre la séance en faisant un point de la situation sanitaire liée à la crise du Covid19 et les dernières décisions prises par les instances.

Le football est à l'arrêt depuis le 29 Octobre 2020 suite à un communiqué du Président de la FFF qui interrompt toutes les compétitions de football amateur jusqu'au 01 Décembre 2020. Cette décision a été prise suite aux annonces du gouvernement du 28 Octobre 2020 qui a décidé d'une nouvelle période de confinement pour le pays.

Etant classé ERP (Etablissement Recevant du Public), le Centre départemental du football est donc fermé au public pour la période allant du 30 Octobre 2020 au 01 Décembre 2020. Jusqu'à nouvel ordre, plus aucune réunion et/ou formation ne pourront s'y tenir. Toutefois, le Centre reste exceptionnellement ouvert pour la période du 02 au 06 Novembre 2020 pour l'organisation d'examens par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

En conséquence, il a été pris les dispositions suivantes concernant le personnel administratif et technique du District des Landes de football :

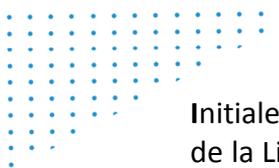
- **Isabelle BOURGEOIS**, assistante de direction, est maintenue dans le dispositif de l'activité partielle pour une durée d'un mois renouvelable

- 
- **Christelle PULON**, secrétaire des Activités Sportives, est placée dans le dispositif de l'activité partielle dès le lundi 02 novembre et pour une durée d'un mois renouvelable.
 - **Romain LABORDE**, CTD DAP, est placé dans le dispositif de l'activité partielle dès le lundi 02 novembre et pour une durée d'un mois renouvelable. Sur demande de l'ETR, il sera toutefois mis à disposition afin d'assurer l'accompagnement des clubs durant cette période de confinement.
 - **Kevin GUINET**, chargé de développement, est maintenu dans son service et en télétravail 12h/semaine, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12h. Le reste du temps, soit 23h/hebdo, il est placé dans le dispositif de l'activité partielle dès le lundi 02 novembre 2020 et pour une durée d'un mois renouvelable.
 - **Jérôme BOULAIS**, agent d'entretien, est maintenu dans son service en présentiel 15h/semaine, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h à 12h. Le reste du temps, soit 20h/hebdo, il est placé dans le dispositif de l'activité partielle dès le lundi 02 novembre 2020 et pour une durée d'un mois renouvelable.
 - **Jérôme COURROUYAN**, Directeur Administratif et Financier, est maintenu dans son service pour une première période de 15 jours (alternance de télétravail et de présentiel en fonction des nécessités du service). Au 15 Novembre, la situation sera évaluée pour un éventuel ajustement.
 - Pour rappel, Madame **Alice MARTINS DE ALMEIDA** et Monsieur **Florent FERRADOU** sont en arrêt de travail longue durée.

Ludovic MARTIN, CTD-PPF rattaché au District des Landes, est également placé dans le dispositif de l'activité partielle par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, et interviendra en distanciel sur les formations de cadres.

Pour rappel, le centre d'hébergement Cap Landes reste sous la convention de mise à disposition de l'Etat pour la création d'un centre dédié à l'isolement jusqu'au 31 Décembre 2020.

Informations générales et dossiers en cours



↳ Report de l'Assemblée Elective de la LFNA

Initialement prévue le Samedi 07 Novembre 2020 à Angoulême, l'Assemblée générale Elective de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine est reportée au Samedi 21 Novembre 2020. Cette Assemblée se tiendra en distanciel. Les Présidents de clubs seront invités à voter sur une plateforme sécurisée sur tous les points à l'ordre du jour. De plus amples informations seront envoyées dans les prochains jours aux Présidents de clubs.



↳ Ouverture de la plateforme maLNFA

Afin de mettre à profit cette pause contrainte, un vaste plan de formation à destination des clubs, des éducateurs, des dirigeants, des arbitres et aussi des salariés des districts a été programmé. Sous un format tutoriel et interactif, il va être proposé certains créneaux de formation à distance suivant plusieurs thématiques. Un site internet dédié, <https://www.malfna.fr>, permettra aux clubs de s'inscrire à ces différentes formations.

↳ Point sur les licences au 01 Novembre 2020

Par rapport au 01 Novembre 2019, le nombre de licenciés du District des Landes de Football accuse un retard de 481 licenciés. Cette baisse se concentre essentiellement sur les catégories du football d'animation qui ont démarré cette saison plus tardivement que les autres années. Un point plus précis sur la situation des licenciés sera fait lors de la reprise effective des compétitions.

↳ Dérogation sollicitée par le FC SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'une demande de dérogation du FC St-Martin de Seignanx relative au règlement des mutés hors période pour leur équipe évoluant dans le Critérium à 8 + de 35 ans. Considérant que les 5 joueurs mutés hors période proviennent d'un club n'ayant pas présenté d'équipe dans le Critérium à 8 + de 35 ans cette saison, le Conseil d'Administration décide d'accorder une dérogation afin de faire participer ces 5 joueurs simultanément sur une feuille de match, bien qu'étant mutés hors période, le règlement n'en autorisant que 2.

Il est bien précisé que cette dérogation est accordée exclusivement pour la compétition Critérium à 8 + de 35 ans. Le cachet mutation hors période reste actif pour ces 5 licenciés susceptibles de pouvoir évoluer dans les équipes supérieures du club.

↳ Assemblée Générale de l'UNAF Landes du 03 Octobre 2020

Le Président donne un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UNAF Landes à laquelle il a participé le 03 Octobre dernier à St Pierre du Mont. Il félicite bien vivement les nouveaux élus et leur Président, Joël ROCHEBILIERE.

↳ Composition de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

Julien MARTINEZ, Président de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage, présente la composition de la commission qui s'établit comme suit :



Président : **Julien MARTINEZ**

Vice-Président : **Quentin LANET**

Membres :

- **Stéphane BRIOLET**
- **Claude CHEVALIER** (représentant des arbitres au CA)
- **Frédéric MENINGAND**
- **Moussa RAFA** (président de l'AEF)
- **Nicolas CALOI**
- **Kevin ROSELIER** (Responsable du Pôle Arbitrage)
- **Eric LANGLADE** (Président de la CDA)
- **Joël ROCHEBILIERE** (Président UNAF Landes)

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la composition de cette commission.

Pôle des Activités Sportives

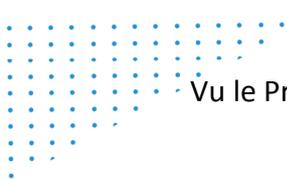
↳ Situation des compétitions

Compte tenu de l'arrêt des compétitions, plusieurs hypothèses de reprise de l'activité sont évoquées par le Conseil d'Administration concernant les compétitions Seniors et Juniors. A ce stade, sans visibilité sur une date de reprise possible, aucun scénario ne peut être validé.

Prochaines réunions

- Vendredi 13 Novembre à 12h30 : visioconférence avec les Présidents de clubs
- Bureau Exécutif ou Conseil d'Administration : sur convocation, en fonction de l'évolution de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.



Vu le Président, **Loreto GUAGLIARDI**